



Unité de chirurgie court séjour (UCCS)

L'UCCS est conçue pour les usagers qui subissent une chirurgie nécessitant 48 heures et moins d'hospitalisation.

Cette brochure fournira à vous et à votre entourage des informations supplémentaires pour vous aider à vous préparer à votre chirurgie et à votre séjour dans l'UCCS.

Avant votre chirurgie

Concernant la préparation à suivre avant votre chirurgie, veuillez vous référer à la brochure intitulée « en vue de votre chirurgie » qui vous a été remise par la clinique de préadmission ou par le bilan préopératoire.

Le personnel de l'admission vous contactera pour vous donner une date de chirurgie ainsi que les explications concernant le lieu et l'heure de votre chirurgie.

À ce moment, il vous sera rappelé que vous DEVEZ avoir un adulte responsable pour vous accompagner lors de votre retour à domicile, lorsque votre congé vous sera donné.

Soyez conscient que votre chirurgie est prévue, mais que les temps opératoires sont des lignes directrices seulement, pouvant comporter des retards inattendus. Il se peut que des interventions chirurgicales programmées soient annulées pour diverses raisons, telles une intervention chirurgicale d'urgence ou la prolongation d'une chirurgie en cours. Si cela vous arrive, votre infirmière vous en informera le plus rapidement possible, et le bureau d'admission reprogrammera votre chirurgie dès que possible.

Le jour de la chirurgie

Le jour de la chirurgie, rendez vous à l'heure prévue au bureau d'admission de l'hôpital où aura lieu votre

chirurgie. Apporter votre carte d'assurance maladie VALIDE ou visa d'immigration.

Une seule personne est permise pour vous accompagner, car l'espace est limité. Votre accompagnateur sera responsable de vos effets personnels durant votre chirurgie. Nous vous recommandons d'apporter le minimum requis pour votre séjour.

Lors de votre préparation, l'infirmière s'assurera de mettre à jour les informations pertinentes à votre dossier.

Une fois préparé, vous serez appelé à vous diriger au bloc opératoire où la présence d'un accompagnateur n'est pas permise.

Votre récupération dans l'UCCS

Votre visiteur pourra vous voir et vous donner vos effets personnels à votre retour de chirurgie, lorsque vous serez installé dans votre chambre.

Afin de garantir un environnement calme pour les usagers, un seul visiteur à la fois sera permis durant les heures de visite prévues par l'hôpital.

Il existe un plan de soins élaboré pour votre intervention. L'équipe traitante utilisera ce plan pour gérer vos soins postopératoires et vous préparer à votre sortie. L'infirmière procédera à votre premier levé quelques heures après votre retour du bloc opératoire, afin de vous aider à retrouver rapidement votre autonomie.

Congé

Votre congé sera déterminé par l'infirmière selon les directives médicales. Vous devrez répondre à des critères établis par votre chirurgien afin de vous permettre un retour sécuritaire à la maison.



Unité de chirurgie court séjour UCCS

Puisque votre congé sera attribué selon plusieurs critères ciblés pour votre condition de santé, il se peut que vous quittiez l'hôpital la journée même de votre chirurgie, ou que vous y dormiez une à deux nuits. Notez qu'aucun congé ne sera donné après 21 h.

L'infirmière vous tiendra au courant de votre évolution tout au long de votre séjour, de cette manière, vous pourrez participer activement à votre rétablissement. Lorsque votre congé vous sera donné, vous devrez quitter l'hôpital.

Veillez vous assurer d'avoir pris les dispositions nécessaires pour votre retour à la maison avant votre chirurgie.

Dans l'optique où vous ne répondez pas aux critères de congé, votre équipe traitante vous aidera à poursuivre votre rétablissement chirurgical à l'hôpital.

Suivi

À votre congé, votre infirmière vous donnera de l'enseignement afin de vous aider à poursuivre votre rétablissement à la maison.

De plus, une infirmière communiquera avec vous par téléphone dans les 24 à 48 heures suivant votre congé pour discuter de votre état et répondre à vos questions.

Si vous avez des inquiétudes concernant votre intervention chirurgicale après votre départ, veuillez contacter directement le bureau de votre chirurgien ou faire un suivi auprès de votre médecin de famille.

Ressources disponibles

Info Santé: composez le 8-1-1

No tél. de l'UCCS: _____

Si vous sentez que votre état de santé se détériore, présentez-vous à l'urgence de l'hôpital.